



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 04 AVRIL 2024

Date de convocation :  
29 mars 2024

Nombre de Conseillers :  
En Exercice : 29  
Présents : 21  
Pouvoirs : 6  
Excusés ou absents : 2

Date d'affichage :  
29 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 avril, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, M. JOLY, M. GATTEFIN, Mme CLEMENT, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme FERNANDES, M. KOCH, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avait donné pouvoir : Mme FOURNIER à M. JOLY, Mme LEFEBVRE à Mme THIAULT, M. MEUNIER à Mme BROSSIER, Mme BUREAU à Mme PIGEAT, M. BAUGÉ à M. GRANGETAS et M. DA ROCHA à M. KOCH.

Étaient absents ou excusés : M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### **045-2024 - LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL : Contribution de la commune** **8.8. Environnement**

M. GATTEFIN présente ce dossier

La communauté d'agglomération de Bourges a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) le 2 décembre 2021. C'est un projet partenarial qui comprend 89 opérations à mettre en œuvre sur la période 2021-2026.

Bourges Plus ne peut agir seule sur son territoire pour lutter contre le dérèglement climatique et pour la transition écologique. Compte-tenu des enjeux et des changements que cela demande dans les modes de vie, les activités, l'urbanisme, les façons de produire et de consommer, l'implication volontariste des communes aux côtés de l'Agglomération est indispensable.

Le PCAET se fixe les objectifs suivants à l'horizon 2030 :

- Diminuer de 20% la consommation d'énergie du territoire par rapport à l'année 2012 ;
- Diminuer de 47% les émissions de gaz à effet de serre du territoire par rapport à l'année 2012 ;
- Porter à 33% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale ;
- Diminuer les émissions de polluants atmosphériques à effet sanitaire conformément aux objectifs du Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA).

Pour atteindre ces objectifs, le Plan Climat est structuré autour de 5 axes :

1. Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire ;
2. Viser l'autonomie énergétique par la rénovation du patrimoine ancien et des logements, et le

développement des énergies renouvelables ;

3. Bâtir la ville des courtes distances par le développement des formes alternatives de mobilités et l'adaptation du territoire ;
4. Rapprocher le monde agricole et les consommateurs, et accompagner la transition vers une agriculture durable, locale et diversifiée ;
5. Faire de l'exemplarité de BOURGESP LUS et des communes un levier de mobilisation du territoire.

Bourges Plus animera un réseau des acteurs engagés dans la mise en œuvre du Plan Climat. Ce réseau permettra de suivre le PCAET mais aussi de partager les bonnes expériences des communes, de faciliter la coopération pour mettre en œuvre des actions et communiquer sur des actions communes.

### **LES ACTIONS DEJA REALISEES PAR LA COMMUNE DE MEHUN-SUR-YEVRE**

1. **Organiser des soirées débats et accompagner les initiatives en faveur de toute action de sensibilisation s'inscrivant dans les orientations du plan climat**
  - a. Organisation d'une balade thermographique le 11 janvier 2022 (quartier autour de la place Servat).
  - b. Organisation d'une visite de la station d'épuration végétalisée de la commune dans le cadre de l'évènement "les échappées à vélo" organisé par la région Centre-Val de Loire.
  - c. Organisation de réunions publiques sur les déchets : compostage, élargissement consignes de tri etc.
  - d. Nombreuses actions de sensibilisation à l'environnement menées par le centre de loisirs dans le cadre de l'accueil périscolaire.
  - e. Réalisation d'une action de sensibilisation à la protection de l'environnement menée par une association de pêcheurs (nettoyage des abords du Canal de Berry).
  - f. La commune communique régulièrement sur des sujets environnementaux via ses outils de communication grand public (journal municipal "Mehun Mag", réseaux sociaux) et relaie les informations des partenaires institutionnels (exemple des couches lavables proposées par Bourges Plus). Communication systématique sur chaque nouvelle opération.
  - g. Les agents de la commune sont formés et/ou sensibilisés sur des sujets de transition écologique : les aides à domicile ont ainsi été sensibilisées aux gestes de tri.
2. **Participer à la « Faites de l'Ecologie »**
  - a. Participation chaque année de la commune.
3. **Revitaliser les centres-villes et les centres-bourgs**
  - a. Mise en œuvre de nombreuses actions dans le cadre du programme "Petites villes de demain": modernisation de l'éclairage public, signalétique, végétalisation de certains espaces (linéaire pavage, place de l'église), lutte contre les fuites du réseau d'eau potable.
4. **Optimiser l'éclairage public**
  - a. Action initiée dès 2020 : modernisation LED des points lumineux obsolètes et réduction du nombre de lampadaires.
  - b. Extinction de l'éclairage public entre minuit et 5 heures. Pour les voies qui restent allumées, réduction de puissance systématique de -20%, -50% ou -80% selon la typologie de voirie.
  - c. Toutes les armoires électriques ont été modifiées pour permettre la gestion de l'extinction de l'éclairage.
5. **Accompagner et sensibiliser les habitants aux économies d'énergie**
  - a. Mêmes éléments que pour la première action.

**6. Stimuler le développement du photovoltaïque**

**7. Développer la production de biogaz**

- a. Non concernée.

**8. Mettre en œuvre des plans vélos communaux**

- a. Articulation avec le Canal de Berry : travail sur la signalétique.
- b. Labellisation "accueil vélo" obtenue pour le pôle porcelaine et le camping municipal. Sur le camping, installation de 4 hébergements adaptés pour l'accueil de cyclotouristes et d'un abri-vélos sécurisés.

**9. Utiliser le levier de la commande publique pour intégrer plus de produits locaux et/ou biologiques dans les repas des établissements scolaires**

- a. 317 repas sont délivrés chaque jour dans les restaurants scolaires. La commune fait appel à un prestataire pour assurer la mise en œuvre des objectifs de la loi Egalim : 50% de produits de qualité et durable dont au moins 20% de produits biologiques, au moins 60% de viandes et poissons de qualités et durables, 80% de légumes et fruits frais, la favorisation des produits locaux issus de circuits courts, un menu végétarien par semaine, la lutte contre le gaspillage alimentaire ( les enfants se servent eux-mêmes dans les plats déposés sur les tables par les agents), l'utilisation de contenants réutilisables (suppression des barquettes pour des contenants en inox).
- b. Mise en place du repas à 1 euro.

**10. Promouvoir les productions biologiques et locales auprès des consommateurs**

- a. Organisation d'un marché avec de nombreux producteurs locaux tous les mercredis.
- b. Organisation du défi famille à alimentation positive en 2021 et 2022.
- c. Travail avec l'épicerie sociale ouverte en 2020 : accompagnement pédagogique en lien avec le CCAS qui prend la forme de cours de cuisine.

**11. Intégrer des clauses en faveur de la biodiversité**

- a. La commune pratique la gestion différenciée des espaces verts et n'utilise plus de produits phytosanitaires.
- b. Mise en place de l'éco pâturage dans l'espace boisé du Rang des Noyers. Entre 5 et 8 moutons sont installés par une association.

**12. Isoler les bâtiments publics**

- a. Diagnostics énergétiques réalisés sur plusieurs bâtiments à usage sportif.

**13. Equiper les bâtiments publics avec des dispositifs de productions d'énergies renouvelables**

- a. Etude réalisée pour identifier le potentiel de solarisation des toitures publiques, ainsi que pour la mise en place d'ombrières photovoltaïques.

**14. Autres**

- a. Mise en place d'une expérience de compostage sur une cantine (espace loisirs).
- b. Dans le cadre de la sécurisation en eau potable de la commune, organisation d'actions de sensibilisation des scolaires sur le cycle de l'eau avec les services de Bourges Plus.
- c. Acquisition de 2 véhicules utilitaires électriques pour les services techniques.
- d. Installation de l'arrosage automatique avec goutte à goutte.

## **LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE DE MEHUN-SUR-YEVRE A LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET**

Sur la période 2023-2025, la commune s'engage à mettre en place les actions suivantes :

<b>1. Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire</b>	N° action PCAET
Organiser des soirées débats et accompagner les initiatives en faveur de toute action de sensibilisation s'inscrivant dans les orientations du plan climat	1.1.4
Revitaliser les centres-villes et les centres-bourgs	1.2.3
Optimiser l'éclairage public	1.3.2
<b>2. Viser l'autonomie énergétique par la rénovation du patrimoine ancien et des logements, et le développement des énergies renouvelables</b>	N° action PCAET
Stimuler le développement du photovoltaïque	2.8.2
<b>3. Bâtir la ville des courtes distances par le développement des formes alternatives de mobilités et l'adaptation du territoire</b>	N° action PCAET
Mettre en œuvre des plans vélo communaux	3.1.3
<b>4. Rapprocher le monde agricole et les consommateurs, et accompagner la transition vers une agriculture durable, locale et diversifiée</b>	N° action PCAET
Utiliser le levier de la commande publique pour intégrer plus de produits locaux et/ou biologiques dans les repas des établissements scolaires	4.2.4
<b>5. Faire de l'exemplarité de BOURGESPLUS et des communes un levier de mobilisation du territoire</b>	N° action PCAET
Intégrer des clauses en faveur de la biodiversité	5.1.1
Isoler les bâtiments publics	5.3.2
Equiper les bâtiments publics avec des dispositifs de productions d'énergies renouvelables	5.4

### **1. Organiser des soirées débats et accompagner les initiatives en faveur de toute action de sensibilisation s'inscrivant dans les orientations du plan climat**

- a. Objectif de sensibiliser l'ensemble des agents à la transition écologique. Cette action de sensibilisation sera complétée par la réalisation d'un programme d'actions construit par les agents pour agir sur ce sujet dans leur sphère professionnelle.
- b. Maintien de l'organisation de visites sur des sites techniques pour illustrer les différentes facettes de la transition écologique.
- c. Réunions d'information sur la gestion des déchets alimentaires
- d. Communication dans le magazine municipal

### **2. Participer à la « Faites de l'Ecologie »**

- a. En 2023, organisation d'ateliers à la bibliothèque pour la fabrication d'instruments de musique à partir de matériaux naturels (branches, feuilles etc.).
- b. Maintien de la participation de la commune chaque année à l'évènement.

### **3. Revitaliser les centres-villes et les centres-bourgs**

- a. Poursuite de la mise en œuvre du programme "Petites villes de demain" sur les mêmes axes de travail : mobilité douce, résorption de la vacance commerciale et résidentielle.
- b. Réflexion en cours pour lancer une opération de fleurissement des pieds de mur, en associant les riverains.
- c. Revitalisation et revégétalisation de places : place E. Servat.

**4. Optimiser l'éclairage public**

- a. Elargissement de l'extinction de l'éclairage public à de nouveaux quartiers.
- b. Poursuite de la modernisation du parc d'éclairage pour supprimer toutes les lampes énergivores. Adhésion au plan REVE du SDE 18 : programmation pluriannuelle.

**5. Accompagner et sensibiliser les habitants aux économies d'énergie**

- a. Mêmes éléments que pour la première action.

**6. Stimuler le développement du photovoltaïque**

- a. Création de centrales solaires sur le site d'une ancienne décharge communale (4 ha), sur un terrain communal et sur un terrain privé (agrivoltaïsme).
- b. Installation d'une toiture photovoltaïque sur le centre technique municipal en autoconsommation collective.
- c. Etude sur la solarisation de certains bâtiments communaux.

**7. Mettre en œuvre des plans vélos communaux**

- a. Installation de 3 abris-vélos sécurisés.
- b. Etude plan de mobilité douce.

**8. Utiliser le levier de la commande publique pour intégrer plus de produits locaux et/ou biologiques dans les repas des établissements scolaires**

- a. Marché 2022-2024.
- b. Réflexion pour anticiper une augmentation du nombre de repas intégrant des produits locaux.

**9. Promouvoir les productions biologiques et locales auprès des consommateurs**

- a. Maintien de la dynamique.
- b. Organisation d'un marché de producteurs locaux tous les 1<sup>er</sup> samedis du mois.

**10. Intégrer des clauses en faveur de la biodiversité**

- a. Renouvellement en 2023 de l'opération d'éco-pâturage. Extension possible du projet dans d'autres endroits de la ville.
- b. Aménagement espaces verts.

**11. Isoler les bâtiments publics**

- a. Définition d'un plan pluriannuel pour la réhabilitation des bâtiments communaux (c'est aussi une action du programme « Petites Villes de Demain » qui permet de financer 3 études énergétiques).

**12. Etudier la faisabilité d'un conseil en énergie partagé**

- a. Intérêt pour l'outil.

**13. Equiper les bâtiments publics avec des dispositifs de productions d'énergies renouvelables**

- a. Projet de solarisation de la toiture d'un bâtiment des services techniques.
- b. Etude dans le cadre de la réhabilitation du Bassin Nautique Couvert.
- c. Projet d'ombrières sur le terrain d'emprise de certains bâtiments publics.

**14. Autres**

- a. Sensibilisation au cycle de l'eau des élèves des écoles.
- b. Plantations d'arbres et de haies
- c. Création d'espaces protégés au PLU

**A travers cette délibération, la commune de Mehun-sur-Yèvre s'engage à :**

- Nommer au moins un référent Climat-Air-Energie parmi ses élu(es) ou dans ses services ;
- Participer aux réunions de travail liées au PCAET de Bourges Plus (comité technique, de pilotage etc.) ;
- Contribuer à la mise en œuvre du PCAET de Bourges Plus en réalisant les opérations mentionnées ;
- Promouvoir le PCAET auprès de ses partenaires ;
- Participer au suivi du PCAET, notamment en transmettant régulièrement les résultats des actions réalisées.



**De son côté, Bourges Plus s'engage à :**

- Valoriser et faire connaître les actions menées par la commune et concourant aux objectifs du PCAET ;
- Animer et coordonner la mise en œuvre et le suivi du PCAET ;
- Soutenir la mise en œuvre d'actions collectives, intéressant plusieurs communes.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Affaires Générales, Etat Civil, Anciens Combattants, Développement Economique » du 26 mars 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ce rapport et le plan d'action présenté.

**Le Maire,**

**Jean-Louis SALAK**

**La secrétaire de Séance,**


**Annie HOUARD**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

**Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 11 / Avril / 2024**